

Irriplaine 2023 N° 19 - Jeudi 27 juillet 2023

Ronan OLIVO, Chargé d'études gestion quantitative, Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France
 01 64 79 31 15 / 06 07 18 14 37 / ronan.olivo@idf.chambagri.fr

Sommaire

RAPPELS !	7
METEO OBSERVEE DEPUIS 7 JOURS -> ETP ET PLUIES	2
COEFFICIENTS CULTURAUX -> Kc	2
SONDES DE MESURE D'HUMIDITE DU SOL -> RFU	3
CONSEILS EN IRRIGATION	5
RESTRICTIONS EN COURS	6

RAPPELS !

Nappe du Champigny !

Le piézomètre du Champigny Est (Beauchery-Saint-Martin) devrait passer sous le seuil d'Alerte Renforcée courant août, ce qui aura pour conséquence une diminution de 20 % de vos volumes restant à consommer.

N'oubliez pas de nous fournir avant lundi prochain :

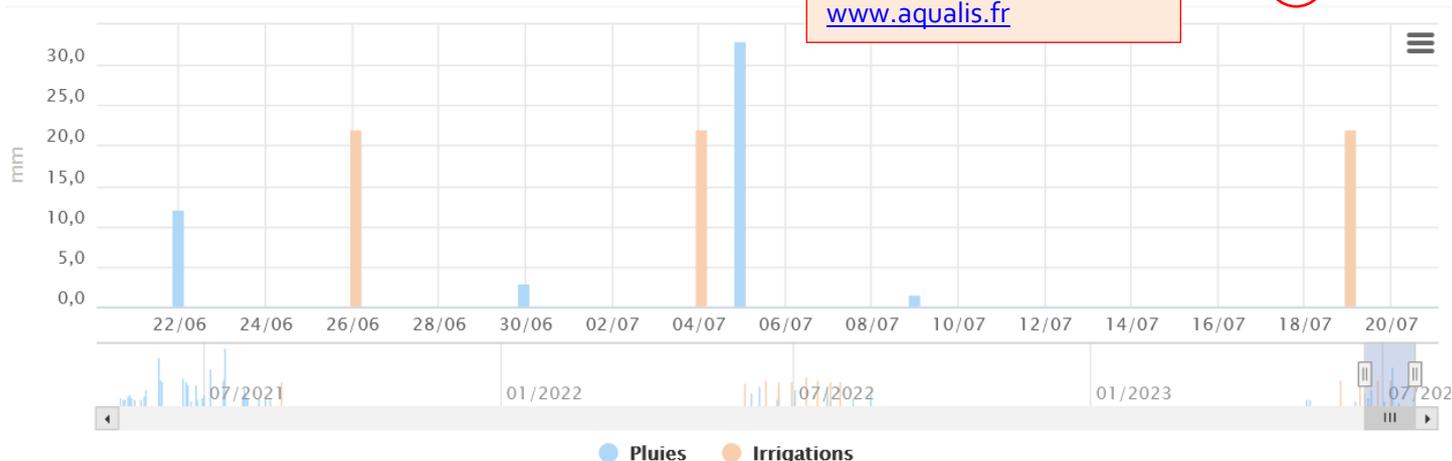
- vos index de consommation
- les volumes consommés par culture.

Mail à envoyer à alexane.grandon@idf.chambagri.fr

Bénéficiaires de sondes irrigation

Merci de renseigner vos pluies et vos irrigations :

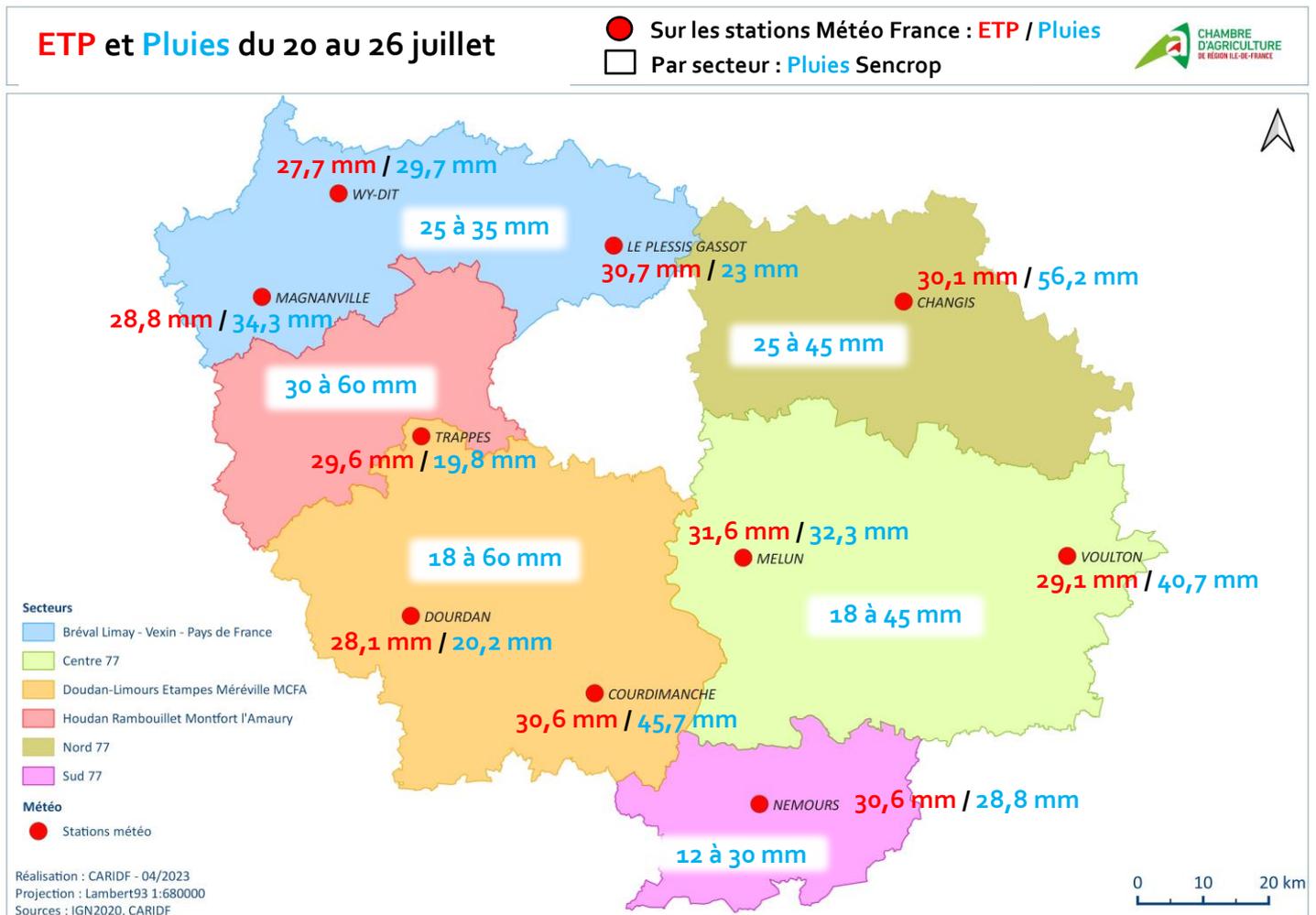
Pluies et irrigations



Bilan hydrique

Bilan hydrique :
 $ETP \times Kc = RFU + \text{Pluies (+ Irrigation)}$

METEO OBSERVEE DEPUIS 7 JOURS → ETP ET PLUIES



Prévisions des 7 prochains jours :

Pluies (différents modèles météo)
10 à 20 mm
Des averses orageuses devraient survenir demain

ETP (d'après statistiques)
25 à 30 mm

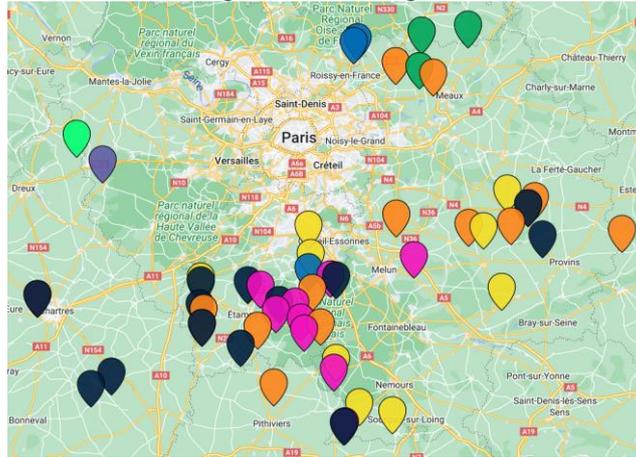
COEFFICIENTS CULTURAUX → KC

Les coefficients cultureux (**grandes cultures et maraîchage**) sont disponibles sur le site internet de la Chambre d'agriculture via le lien suivant :

https://idf.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Ile-de-France/160_Inst-IDF/5_-_Les_ressources/Documents/20230414-CoefficientsCultureauxKc-CARIDF.pdf

SONDES DE MESURE D'HUMIDITE DU SOL → RFU

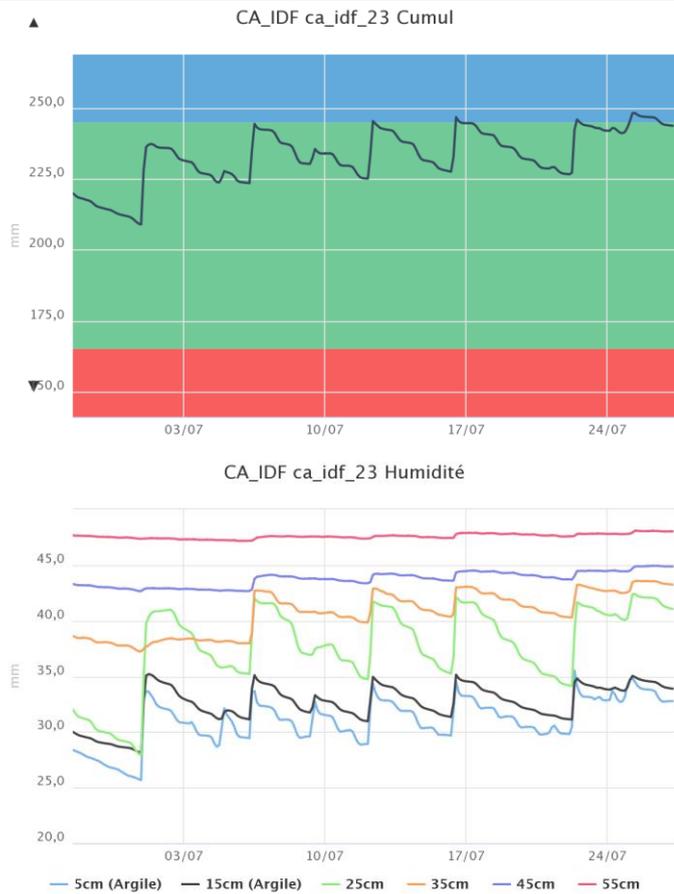
Réseau des sondes capacitives de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, réparti sur les secteurs Irriplaine



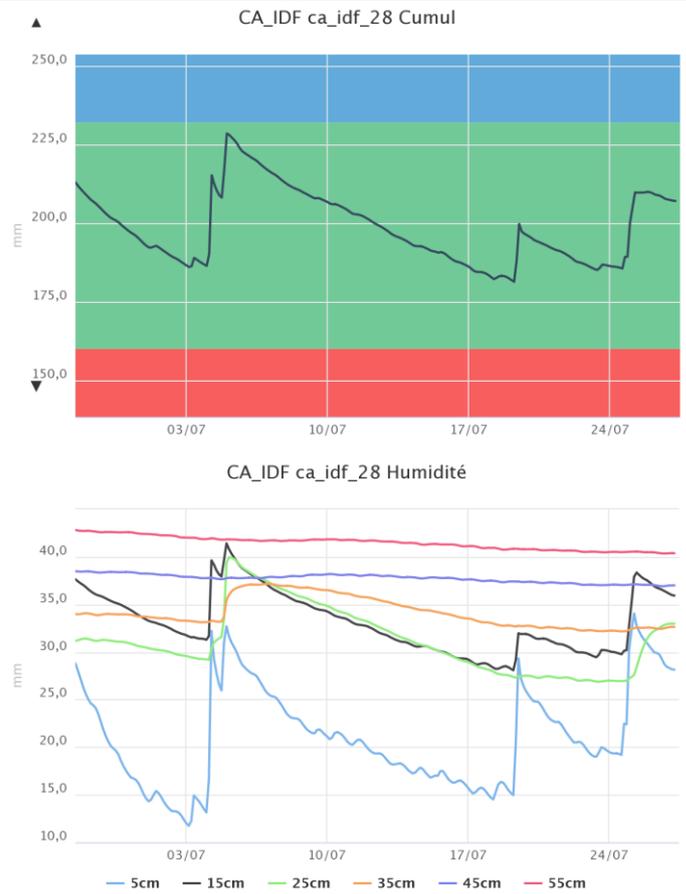
Légende sondes :



Pomme-de-Terre

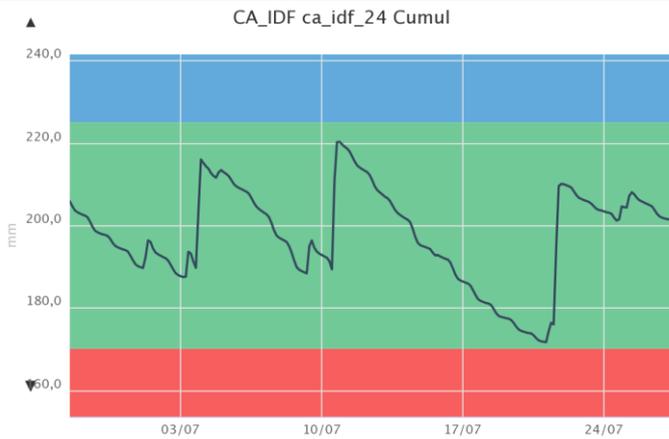


Culture : PdT industrie (Lady clair) plantées 17 avril, Secteur Centre 77
Sol : limon franc moyen
Commentaire : le sol est à capacité au champ. Tous les horizons du sol ont été rechargés en eau.



Culture : PdT conso (Nazca) plantées 10 avril, secteur Nord 77
Sol : limon profond
Commentaire : d'après la sonde, la pluie a rechargé les sols jusqu'à 30 cm de profondeur.

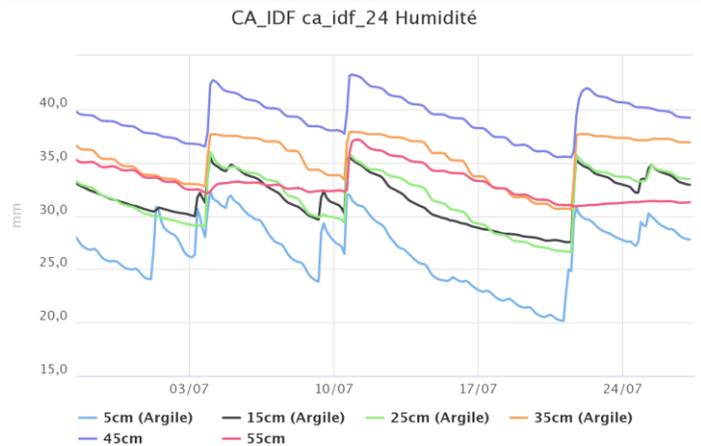
Betterave



Culture : betteraves semées 30 mars, secteur Sud 77

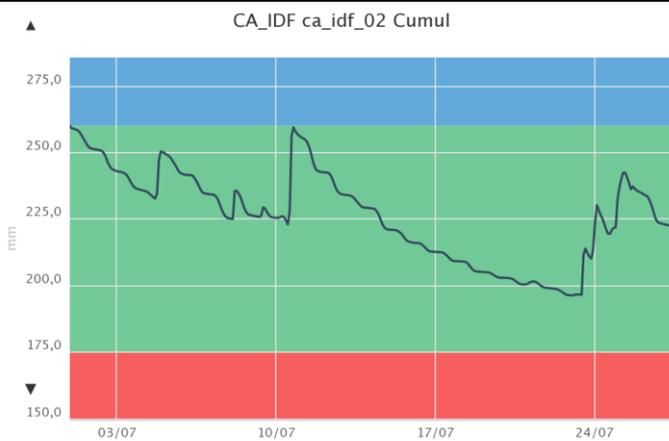
Sol : argilo-calcaire superficiel

Commentaire : les derniers apports ont bien rechargé le sol en eau.



L'irrigation du 21 juillet a été très bénéfique ; elle a profité au sol jusqu'à 45 cm de profondeur. Les pluies des 24 et 25 juillet ont été très limitées sur le sud 77 ; elles n'ont rechargé le sol que jusqu'à l'horizon 15 cm.

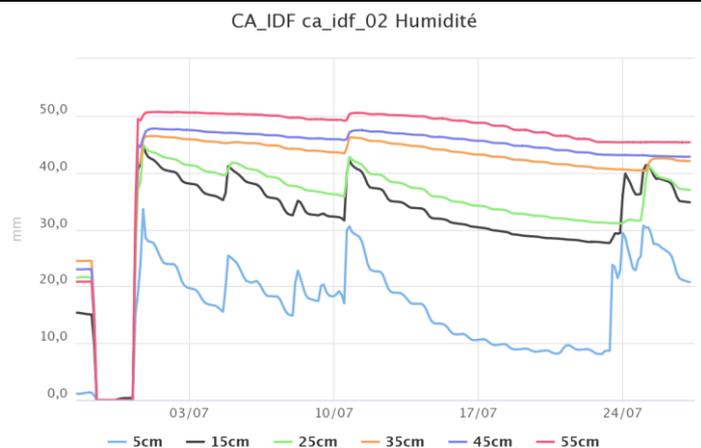
Maïs



Culture : maïs, Le Coudray 28, secteur HRMA

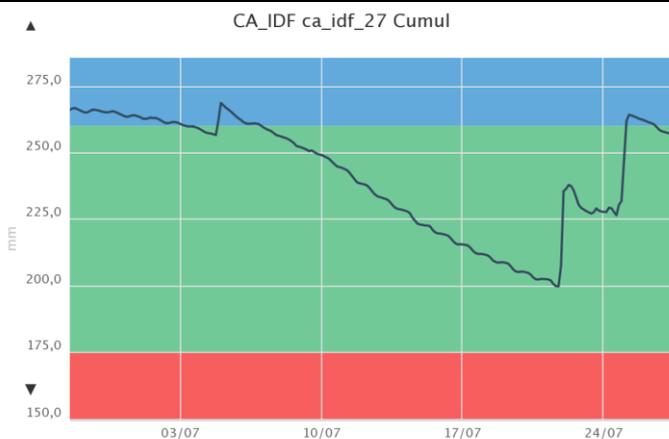
Sol : sablo limoneux moyen

Commentaire :



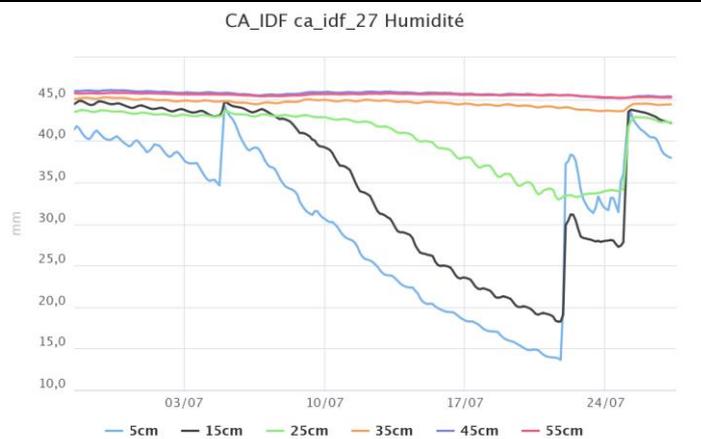
Après les pluies, qui sont descendues jusqu'à 35 cm, le sol est au 2/3 de sa réserve en eau utilisable par la plante.

Haricot vert



Culture : haricots verts semés 13 juin, secteur Nord 77

Sol : limon-argileux profond



Commentaire : les pluies ont rechargé les 3 horizons du sol qui avaient été sollicités par la culture jusqu'à présent (jusqu'à 25 cm de profondeur).

CONSEILS EN IRRIGATION

CULTURE	STADE	CONSEIL
Pomme de terre	Développement des fruits à défanage	Pas d'irrigation dans les 7 prochains jours Les sols ont été dans l'ensemble bien rechargés par les pluies de début de semaine, et des pluies sont à nouveau prévues. Les ETP à venir devraient être limités.
Betterave	100% couverture	
Maïs	Floraison femelle (majorité) à floraison+ 15 jours	
Tournesol	Floraison à maturation	
Haricots verts	Floraison	

• Mesures de restrictions en cours :

Département	Zone d'alerte	Niveau de restriction	Mesures de restriction
77	Tout le département, exceptées les zones en niveau de restriction plus élevé	Vigilance	Aucune
77	- Grand Morin - Petit Morin - Orvanne	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 11h et 18h Irrigation des cultures de pommes de terre et légumières : Dérogations possibles : ddt-secheresse@seine-et-maine.gouv.fr Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdiction, sauf pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
77	- Réveillon - Ru d'Ancoeur - Lunain	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Interdiction totale pour les prélèvements en rivières ou nappe d'accompagnement Irrigation des cultures de pommes de terre et légumières : Dérogations possibles : ddt-secheresse@seine-et-maine.gouv.fr Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdiction, sauf pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
78	-Seine - Sud-Ouest	Vigilance	Aucune
78	- Sud-Est - Centre	Crise	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdit Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, sauf pour la défense incendie et pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
91	- L'Essonne, la Juine, l'Ecole et leurs affluents - La Seine essonnoise et ses petits affluents directs	Vigilance	Aucune
91	L'Orge et ses affluents, à l'exception de l'Yvette et de des affluents	Crise	Irrigation par aspersion des cultures : Interdit Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) : Interdit, Sauf irrigation par micro-aspersion pour maraîchage, cultures légumières, plantes aromatiques ou médicinales, plantes ornementales en pot, pépinières productrices d'arbres ou d'arbustes : Interdiction entre 9h et 20h Et sauf irrigation par goutte-à-goutte pour maraîchage, cultures légumières, plantes aromatiques ou médicinales, plantes ornementales en pot, pépinières productrices d'arbres ou d'arbustes : Interdiction entre 9h et 20h, fractionnement possible de l'interdiction 1h sur 2 (à inscrire) Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdiction, exception possible pour les usages marchands après demande préalable
95	Oise et Seine	Vigilance	Aucune
95	Vexin	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 10h et 18h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau : Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
95	Plaine-de-France et du Parisis	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau : Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
Paris & proche couronne	Ensemble	Vigilance	Remplissage plans d'eau : Interdit du 15 juin au 30 septembre pour les plans d'eau alimentés par des prélèvements en cours d'eau ou nappe d'accompagnement, sauf pour la défense incendie
Paris & proche couronne	Zone 2a : Réveillon et Morbras	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Remplissage plans d'eau : Interdit, sauf pour la défense incendie et exception possible sur demande auprès de la Police de l'eau en cas d'usages commerciaux ou d'enjeux liés aux milieux aquatiques

Nappe souterraine	Secteur	Niveau de restriction	Mesures de restriction
Nappe de Beauce	Fusain	Alerte	<ul style="list-style-type: none"> - Prélèvements interdits du dimanche 8 h au lundi 8 h, soit 24 heures consécutives - Possibilité de fractionnement par 12 h sur demande motivée pour un total de 24 heures hebdomadaires : interdiction 2 fois de 8h à 20h. - Mesures spécifiques pour les forages impactant très fortement le débit du Fusain : Forage de priorité 1 : prélèvement interdit quatre jours par semaine Forage de priorité 2 : prélèvement interdit trois jours par semaine. La plage d'interdiction couvre notamment la période s'étendant du samedi 8h au lundi 8h.
Nappe de Champigny	Champigny Est	Alerte	<ul style="list-style-type: none"> Toutes cultures hors spécialisées : Réduction de 5 % du quota restant à utiliser Cultures légumières et maraîchères, horticulture, pépinière, gazons, arboriculture, plantes aromatiques, et serres : Aucune réduction

Des demandes de dérogations, dûment motivées, peuvent être réalisées directement auprès des DDT. Le préfet pourra, à titre exceptionnel, adapter les mesures de limitation, essentiellement dans le cas où l'usage de l'eau est interdit.